

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 mars 2024**

L'an 2024 et le 22 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 15/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/03/2024.

**Présents** : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. BOULAY Gérard, M. CARBONNIER Christophe, M. LANGLOIS Jean-François.

**Pouvoirs** : M. GELLY Vincent donne pouvoir à Stéphanie GOFFINET, M. GOFFINET Yan donne pouvoir à Christian DUFOUR

**Absente** : Mme LAMOUR Stéphanie, Mme GUESDON Denise

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars, il est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

❖ Aides sociale – FUL

**I. AIDE SOCIALE – FUL**

Madame le Maire présente au conseil une demande d'aide social concernant le FUL et indique qu'une demande de participation d'un montant de 76.69 € est demandée. Elle indique que la commission Action Sociale s'est réuni le 19 mars 2024 et a émis un avis défavorable concernant cette demande d'aide.

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission et demande au conseil s'il souhaite définir des critères d'attribution pour les prochaines demandes.

À l'unanimité, le conseil municipal, refuse l'aide financière demandé à la commune, décide de ne pas mettre en place de critère d'attribution pour les prochaines demandes et souhaite être convoqué à chaque demande d'aide sociale.

**II. DIVERS**

Madame le Maire donne lecture du courrier de dissolution de l'Association du Club de Loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h30**.

Le secrétaire  
Christian DUFOUR



En Mairie, le 22/03/2024  
Le Maire,  
Stéphanie GOFFINET

